



SCIENCES EN BULLES : EDITION 2025 GUIDE À DESTINATION DES UNIVERSITÉS ET DES ÉCOLES

Vous avez reçu l'appel à candidature aux doctorantes et doctorants pour l'opération « Sciences en bulles : édition 2025 » et vous souhaitez y participer ? Voici la démarche à suivre et ce qu'engage la participation de votre université ou école à ce projet.

- 1) Identifier **UNE PERSONNE RESSOURCE** au sein du service culture/ culture scientifique / communication de votre université ou école. Cette personne sera la référente de la doctorante ou du doctorant tout au long du projet.
- 2) Remplir le **DOSSIER DE PARTICIPATION** : la personne ressource doit remplir son dossier de participation afin de confirmer la participation de son université ou école **avant le jeudi 12 décembre 2024 minuit inclus**, via le lien suivant : <https://framaforms.org/dossier-de-participation-personne-ressource-sciences-en-bulles-2025-1728046567>
- 3) Remplir le **DOSSIER DE CANDIDATURE** : attention l'université ou l'école ne peut présenter que **TROIS DOCTORANTS MAXIMUM**. Pour ce faire, la personne ressource doit remplir le dossier de candidature, **avant le jeudi 12 décembre 2024 minuit**. Le sujet de thèse doit répondre à la thématique de l'année précisée dans l'appel aux doctorants. L'université ou l'école s'engage ainsi à faire une pré-sélection des doctorantes et doctorants en fonction du nombre de dossiers qu'elle aura reçus. Merci de remplir un dossier par doctorant, via le lien suivant : <https://framaforms.org/dossier-de-candidature-doctorant-sciences-en-bulles-2025-1728046913>
- 4) La **SELECTION** : après réception des dossiers de candidatures, une sélection sera réalisée par le comité de pilotage afin de ne conserver qu'un maximum de 10 candidats qui poursuivront le projet. Les thèses seront retenues en fonction des critères définis et listés dans l'appel à candidatures : parité, thématique, intérêt pour la vulgarisation et la diffusion de la science...
- 5) La **NOTIFICATION** : les résultats vous seront communiqués par mail à partir du 20 décembre 2024. Si l'un de vos doctorante ou doctorant est retenu, votre établissement s'engage alors à prendre en charge ses déplacements ainsi que ceux de la personne ressource lors des rencontres éventuelles en présentiel, tel que les événements de la Fête de la science à l'automne 2025.

Les membres du comité de pilotage :

Art + Université + Culture / France Universités / Ministère de la Culture / Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / Syndicat national de l'édition - Groupe Sciences pour tous.